

Synthèse

Magazine municipal N°113 - Mars 2024



MOURMELON LE GRAND

www.mourmelonlegrand.fr

SOMMAIRE

-  P. 3 ÉDITO
-  P. 4 ÉTAT CIVIL / EN BREF
-  P. 5 DERNIÈRES SEMAINES EN IMAGES
-  P. 6 BUDGET
-  P. 8 POINT SUR LES TRAVAUX
-  P. 10 LE MONUMENT FARMAN PRIMÉ
-  P. 11 INFO SERVICES
-  P. 12 FLAMME ACADÉMIQUE DES J.O.
-  P. 14 RANDONNÉE CYCLISTE COMMÉMORATIVE
-  P. 16 NOUVEAUX COMMERCE ET SERVICES
-  P. 17 MÉMO TRI
-  P. 18 MÉDIATHÈQUE
-  P. 19 AGENDA

www.mourmelonlegrand.fr

Magazine d'information édité par le Service Communication de la Ville de Mourmelon-le-Grand - 4, rue Joffre - CS 400 21 - 51400 Mourmelon-le-Grand.

Directeur de la publication : Pascal Jaloux

Rédaction : Mathieu Roussel

Photos : Gaëlle Rigollet, Académie de Reims, Battledetective.com, Éléonore

Dufay, Elisabeth Ntap, RL

Conception - réalisation : Gaëlle Charles

Impression : Le Réveil de la Marne

N° ISSN : 2609-1585

Imprimé sur du papier certifié PEFC



COMMENT RECEVOIR «SYNTHÈSE»
Synthèse est distribué dans les boîtes aux lettres des Mourmelonnais. Si vous ne le recevez pas, vous pouvez le signaler à l'accueil de la mairie ou par mail (contact@villedemourmelonlegrand.fr). Vous pouvez aussi vous le procurer dans tous les lieux publics de la ville ou le consulter sur le site internet de la ville www.mourmelonlegrand.fr.

INFOS PRATIQUES PÔLE PUBLIC

4, rue du Maréchal Joffre.
Parking de 50 places

LA MAIRIE

- Lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h à 12h ;
 - Du lundi au vendredi, de 14h à 17h ;
 - Fermeture le mardi matin.
- Téléphone : 03 26 66 10 44

FRANCE SERVICES

- Lundi de 9h à 12h et de 13h à 17h ;
 - Mardi de 14h à 17h ;
 - Mercredi de 14h à 18h ;
 - Jeudi de 9h à 13h et de 14h à 17h ;
 - Vendredi de 14h à 17h
- Téléphone : 03 26 66 10 44

CARTES D'IDENTITÉ, PASSEPORTS

- Uniquement sur rendez-vous : www.mourmelonlegrand.fr
- Lundi de 9h à 12h et de 13h à 17h ;
 - Mardi et vendredi de 14h à 17h ;
 - Mercredi de 14h à 18h ;
 - Jeudi de 9h à 13h et de 14h à 17h

LA MÉDIATHÈQUE

- Du mardi au vendredi, de 9h30 à 12h et de 14h à 17h30 ;
 - Samedi, de 9h à 12h et de 14h à 17h.
- Téléphone : 03 26 66 57 07
mourmelon-le-grand-pom.c3rb.org

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Sur rendez-vous.
Téléphone : 03 26 66 10 44

LA POLICE MUNICIPALE

Permanence en mairie, sans rendez-vous.
Le vendredi de 14h à 15h.

LA MISSION LOCALE

Permanence le vendredi de 9h à 12h.
Téléphone : 03 26 68 54 02
Courriel : contact@ml-chalons.fr

L'ASSISTANTE SOCIALE DU DÉPARTEMENT

Sur rendez-vous, le jeudi de 10h30 à 16h.
Téléphone : 03 26 60 85 09

LE CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

Accès par le parvis.
Le mercredi de 9h à 11h30.



Pour un budget en équilibre

Le 13 décembre dernier, le Conseil Municipal s'est réuni pour débattre des orientations budgétaires 2024 avant l'adoption du budget le 7 février.

Une augmentation des dépenses de fonctionnement de 284 897 € a été constatée entre 2019 et 2022 (les comptes définitifs de 2023 ne seront connus qu'en juin 2024) dont 125 419 € pour les charges à caractère général et de 159 478 € pour les charges de personnel. Ces hausses sont essentiellement liées à l'augmentation globale du coût de la vie.

Il faut noter que les nouveaux services créés et mis en place en 2023 et 2024 n'impacteront que très peu le budget. En effet, aucun investissement n'aura été nécessaire pour les accueillir, alors que leur fonctionnement est très bien subventionné par l'État pour les cartes d'identité et les passeports, par l'État et Châlons Agglo pour France Services, et par la Caisse d'Allocations Familiales pour le Relais Petite Enfance.

Si il n'y a pas eu d'augmentation des taux d'imposition depuis plus de 20 ans, et particulièrement ces dernières années malgré la conjoncture, il n'en sera malheureusement pas de même en 2024. J'ai donc proposé au Conseil Municipal une augmentation de 5.5 % des taux, augmentation qui a été votée à l'unanimité.

En pratique, cela concerne la taxe foncière (la taxe d'habitation ayant été supprimée), donc seuls les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs seront impactés.

Cette augmentation n'intéressera que la part communale. Par ailleurs, il faut noter que l'État augmentera les bases 2024 de 3.9 %. Ainsi, pour 100 € de taxe foncière en 2023, la part communale représente 77.80 €. L'augmentation des taxes et des taux en 2024 entraînera une augmentation de 7.31 €, la part communale passera de 77.80 € à 85.11 €.

La commune verra alors ses ressources augmentées de 58 784 €. Il est à noter par ailleurs que l'effort fiscal à Mourmelon était de 1.1158 en 2023 alors qu'il était de 1.1816 pour les communes de la même strate, soit un différentiel de 5.9 %. Nous restons donc en deçà de la moyenne des collectivités similaires à la nôtre malgré l'augmentation des taux en 2024.

Pour être complet, je vous confirme que nous sommes passés au-dessous de la barre des 5000 habitants, le chiffre définitif du recensement étant de 4950. Les premiers effets sur les dotations de l'État devraient apparaître en 2026. Gageons que d'ici là, nous aurons regagné les 50 habitants qu'il nous manque...

Pascal JALOUX,
Maire de Mourmelon-le-Grand

Toute reproduction, même partielle, d'éléments graphiques ou de contenu du magazine «Synthèse» est strictement interdite sans autorisation préalable de la Ville de Mourmelon-le-Grand, sauf dans les cas prévus par l'article L. 122-5 du code de propriété intellectuelle.

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

Avec nos vœux de santé et de prospérité
aux nouveau-nés et nos félicitations aux parents

14 novembre, Mathys de Louis Picot et Leslie Rigaux
23 novembre, Manuiva de Abraham Manutahi et Taraina Teriitotoofa
26 décembre, Amir de Cheikh Sandjak-Edine et Touatia Khiter
3 janvier, Marie de Louis Tissot et Marie-Caroline Champoieau
21 janvier, Julia de Axel Schade et Adélaïde Legrand
21 janvier, Caiö de Maki Romone et Copa Pamani
24 janvier, Romane de Julien Minec et Anaïs Rabino

DÉCÈS

Avec nos sincères condoléances

10 décembre, Bernadette Joiris, dans sa 88ème année
15 décembre, Jordan Picard, dans sa 29ème année
26 décembre, Brigitte Gény, dans sa 59ème année
17 janvier, Jean Bayen, dans sa 92ème année
6 février, Maria De Fatima Almeida E Silva Do Marco, dans sa 76ème année

EN BREF

Cybersécurité – À l'ère du « tout numérique », la cybersécurité devient cruciale. À ce titre, la Communauté de Brigades (CoB) de gendarmerie de Mourmelon organise une réunion publique de sensibilisation le mercredi 10 avril, à 20 heures, à l'auditorium de la mairie.

Accueil de loisirs - La prochaine session de l'ALSH se déroulera pendant les vacances de Printemps, du lundi 22 au vendredi 26 avril (5 jours) et du lundi 29 avril au vendredi 3 mai (4 jours). Inscription à la semaine avec 3 formules possibles : la journée avec temps méridien (restauration collective sur place), la journée sans temps méridien ou l'après-midi uniquement. Les inscriptions se dérouleront du mardi 2 au vendredi 5 avril : soit en ligne sur l'Espace Famille Inoé (à partir du 1er avril), soit en mairie sur rendez-vous uniquement. Renseignements au 03 26 66 10 44 ou sur www.mourmelonlegrand.fr.

Commémorations – Deux cérémonies sont à venir. Tout d'abord le dimanche 28 avril (79ème journée nationale du souvenir des victimes de la Déportation) : rassemblement à 11h30 devant la mairie, suivi d'un dépôt de gerbe au cimetière civil. Puis le mercredi 8 mai (79ème anniversaire de l'armistice du 8 mai 1945) : rassemblement à 9h30 devant la mairie, suivi d'un dépôt de gerbe au cimetière civil.

Distinction - Danielle Hautecoeur, présidente de Familles Rurales a reçu la médaille de l'Assemblée Nationale de la part de Lise Magnier à l'occasion de ses vœux.

Don du sang – Les prochaines collectes de sang auront lieu les mardis 19 mars et 21 mai, de 15h30 à 19h30. Celles-ci seront organisées au centre culturel Napoléon III (accès principal, rue du général Gouraud). Les conditions pour donner : avoir entre

18 et 70 ans, peser plus de 50 kg et être reconnu(e) apte le jour de la collecte. Réservez votre rendez-vous en ligne sur <https://mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr>. Renseignements au 03 26 49 33 00.

Fleurissement – Le concours communal de fleurissement est reconduit en 2024. Seuls les maisons, façades et balcons visibles depuis la rue seront examinés par le jury. Gratuit et obligatoirement sur inscription avant le 30 avril : soit en retournant le coupon joint à ce magazine, soit directement à l'accueil de la mairie. Précision : un nouveau règlement a été adopté. Les principaux changements concernent les catégories et les prix remis aux lauréats. Ce dernier est consultable au verso du coupon, en mairie ou sur le site www.mourmelonlegrand.fr.

Poids-lourds – Depuis début janvier, les poids-lourds supérieurs à 3,5 tonnes ainsi que les engins agricoles sont limités à une vitesse maximale de 30 km/h sur l'ensemble du territoire communal. Cette limitation est annoncée par l'intermédiaire de larges panneaux apposés à chacune des entrées d'agglomération. Des contrôles de vitesse pourront être réalisés sur les véhicules concernés et les contrevenants verbalisés.

Population légale – Au 1er janvier 2024, la population légale calculée par l'Insee pour notre commune est de 5129 habitants. La population légale est la somme de la « population municipale » (5074 habitants) + la « population à part » (55 habitants). Cette dernière comprend les personnes résidant habituellement sur la commune mais logées ailleurs pour leurs études ou pour des raisons de santé ou professionnelles. L'Insee a également communiqué les résultats du recensement opéré en janvier et février 2023. Ces données entreront officiellement en vigueur à N+3, soit au 1er janvier 2026. Ces résultats font appa-

raître une population municipale à 4895 habitants. À ce nombre, l'Insee additionnera la « population comptée à part » qu'il aura préalablement calculée. Si l'on reste sur une tendance d'environ 55 personnes, la population légale, au 1er janvier 2026, avoisinerait alors les 4950 habitants. Ce passage sous le seuil des 5000 habitants impactera alors financièrement notre collectivité, cette dernière n'étant plus éligible à la Dotation de solidarité urbaine (DSU).

Propreté – Pour mémoire, les riverains sont chargés d'entretenir les abords de leurs habitations : balayage du caniveau, désherbage mais aussi ramassage des détritus. Nous rappelons également aux fumeurs que le jet de mégots, en plus de peser lourdement sur notre environnement et notre qualité de vie, est passible d'une amende de 68 euros.

Vél'eau tour – Organisée en partenariat avec Châlons-Agglomération, la balade « Vél'eau tour » est renouvelée cette année. Sur la thématique de l'eau et de la biodiversité, elle se déroulera le samedi 1er juin avec un départ à 15h pour un retour aux environs de 17h. Au programme : un parcours ludique avec différentes étapes (Bois des Sœurs, châteaux d'eau, lotissement du Buisson Filot II, parc Eugénie, station d'épuration, etc.) et un goûter offert à l'arrivée.

Violences – L'association rémoise « Le Mars » vient en aide aux victimes de violences au sein du couple ou intrafamiliales (ascendance, descendance, fratrie, etc.). Des permanences sont organisées au sein de la brigade de gendarmerie de Mourmelon le mercredi de 14h à 17h. Cette association est joignable au 03 26 89 59 30 ou par mail à contact@lemars.fr. En cas d'urgence, le 3919 est le numéro d'écoute national, gratuit et anonyme.

DERNIÈRES SEMAINES EN IMAGES



1) 4 décembre : Mourmelon reçoit le prix spécial du Jury au Grand Prix du Patrimoine de l'Aéro Club de France pour la rénovation du Monument Farman. **2) 15 décembre** : beau succès pour le marché de Noël. **3) 9 janvier** : sensibilisation aux déperditions thermiques grâce à la balade thermique organisée par Gecko-Renov. **4) 9 janvier** : pose des panneaux de limitation à 30km/h aux entrées de ville pour les poids-lourds de plus de 3.5 tonnes et les engins agricoles. **5) 12 janvier** : concert « Gainsbourg pour toujours et à jamais ». **6) 19 janvier** : cérémonie des vœux du Maire. **7) 25 janvier** : inauguration de la structure « France Services ». **8) 4 février** : traditionnel repas des aînés. **9) 8 février** : abattage des arbres et arbustes situés entre le gymnase Saint Martin et le parking de la rue Saint Exupéry, préalablement aux travaux de construction du futur complexe sportif. **10) 10 février** : atelier percussions à la médiathèque. **11) 16 février** : remise en peinture d'une salle à l'espace Léon Bourgeois en vue d'accueillir le futur Relais Petite Enfance.

BUDGET

Le budget contraint par le contexte économique

Après avoir débattu des orientations budgétaires le 13 décembre dernier, le Conseil Municipal s'est de nouveau réuni le 7 février afin de voter, cette-fois-ci, le budget primitif 2024. Nous vous en présentons les grandes lignes.

Dépenses et recettes équilibrées

De manière synthétique, la section de fonctionnement est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 4 610 776 € et la section d'investissement est, elle aussi, équilibrée en dépenses et en recettes, à hauteur de 6 248 059 €.

Dans le détail, le budget primitif est construit sur la base d'enveloppes financières allouées à des missions. Vous retrouverez ci-après les sommes votées dans chaque domaine ainsi que les principaux projets financés grâce à ces enveloppes.

Pour l'urbanisme, 869 995 € ont été alloués dont 850 000 € pour l'acquisition de terrains au titre des réserves foncières. Au cadre de vie, 274 645 € serviront par exemple à financer le square du Buisson Filot 2 (196 820 €), le fleurissement de la commune (46 800 €), la réparation ou l'implantation d'aires de jeux (12 000 €) ou encore les subventions de façades (10 000 €).

Soutien indéfectible aux associations

Concernant l'événementiel, le Conseil Municipal a voté une enveloppe de 268 750 € permettant d'organiser la saison culturelle (101 371 €), de subventionner les associations non-sportives (62 000 €, dont 2 000 € pour le financement des Jeux Inter-villages) ou encore de remplacer le matériel de sonorisation du centre culturel Napoléon III (78 715 €). Par ailleurs, 26 122 € ont été accordés à la médiathèque dont 15 754 € pour l'acquisition de livres, CD, DVD, magazines et 5 558 € pour l'organisation de ses animations.

Une enveloppe de 63 370 € a été allouée au sport dont 38 120 € de subventions aux associations sportives, 10 000 € pour le

fonctionnement du service (logiciel, matériel, etc.), 8 500 € pour l'organisation de « Sport en famille » et 3 250 € pour la cérémonie des « Méritants sportifs ». En parallèle, la jeunesse se voit attribuer 51 425 €, principalement pour l'organisation des accueils de loisirs et le fonctionnement du service (logiciel Inoé, formation des animateurs, etc.).

La somme dédiée au service à la population s'élève à 79 318 € répartie en plusieurs groupes d'actions et projets : 19 430 € pour les seniors (repas, voyage, colis, après-midis récréatives), 44 420 € pour la vie citoyenne (état-civil, élections, achat de cavurnes et relèves de sépultures), 12 500 € pour le RPE (Relais Petite Enfance), 500 € pour les titres sécurisés ou encore 2 468 € pour France Services.

Le complexe sportif entre en piste

L'enveloppe la plus conséquente concerne les travaux avec 5 193 327 €. 80 % de cette somme soit 4 118 000 € sera consacrée aux études et travaux du complexe sportif qui remplacera le gymnase Saint-Martin. Les 20 % restants concernent différents autres projets. Parmi les plus importants, citons le remplacement de l'éclairage public (275 760 €), la démolition des immeubles n° 15, 18 et 19 de la rue du général Gouraud (255 247 €), la construction d'un espace de stockage au centre culturel (87 290 €), le remplacement du sol de l'accueil du pôle public (75 000 €) ou encore les études de géothermie au gymnase du Terme Hilaire (44 200 €).

Certains de ces projets seront subventionnés comme la démolition du gymnase Saint-Martin (120 000 € au titre de la DETR et 120 000 € par la Région Grand Est), ou encore la démolition des immeubles rue Gouraud (70 391 € grâce au Fonds Vert de l'État et 70 349 € par la Région Grand Est).

Enfin pour être complet, les services techniques se voient attribuer 516 967 € (maintenance de l'ensemble des bâtiments et biens communaux, acquisition de matériels, entretien et location des véhicules, etc.), 4 640 € pour la police municipale (équipements, stérilisation des chats errants, logiciel, etc.),





29 616 € pour la politique de la ville (schéma de redynamisation du commerce, études, etc.), 77 528 € pour les moyens généraux (assurances, fournitures, frais d'affranchissement, etc.), 114 855 € pour l'informatique (maintenance, hébergement, téléphonie, matériels, etc.) et 21 850 € pour la communication et les relations institutionnelles (magazine municipal, réceptions, etc.).

Composer avec l'inflation

Parmi les principaux crédits de recettes, les dotations de l'État sont estimées à 2 617 000 € selon la ventilation suivante : 1 200 000 € (dotation forfaitaire), 707 000 € (dotation de solidarité rurale), 620 000 € (dotation de solidarité urbaine) et 90 000 € (dotation nationale de péréquation). Enfin, le produit des impôts directs locaux est estimé à 1 156 784 €. Cette estimation est faite sur la base d'une revalorisation des bases d'imposition de 3,9 % et d'une hausse des taux d'imposition de 5,5 %.

En effet, au regard des contraintes budgétaires et financières auxquelles la collectivité devrait faire face dans les années à venir, le Conseil Municipal a décidé d'augmenter les taux des taxes locales de 5,5 %. Ainsi, les taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties passent de 39,45 % à 41,62 %, ceux de la taxe foncière sur les propriétés non-bâties de 10,52 % à 11,10 % et ceux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires de 11,65 % à 12,29 %.

Pour mémoire, entre 2001 et 2004, la municipalité avait d'abord procédé à une baisse des impôts de l'ordre de 20 % avant de stabiliser ses taux pendant près de vingt ans. En 2024, soulignons que cette hausse, cumulée à la révision des bases de l'État, est estimée à une dizaine d'euros par mois pour les seuls propriétaires (occupants ou bailleurs). Cette revalorisation doit ainsi permettre d'augmenter les recettes municipales alors que les coûts de fonctionnement ne cessent d'exploser, principalement en raison de l'inflation.



TRAVAUX

Focus sur les chantiers entrepris dans la commune

Création d'un aménagement paysager au sein du lotissement du Buisson Filot II, démolition d'immeubles rue Gouraud et démolition du gymnase Saint-Martin font partie des travaux d'envergure entrepris cette année au sein de notre commune. Faisons ensemble le point sur ces différents chantiers.

Le square du Buisson Filot II

Dessiné par l'architecte paysager Vysages, l'aménagement du futur square implanté au sein du lotissement « Le Buisson Filot II » suit son cours. Situé entre la place Catherine Vautrin, la rue du Charbonnier et la rue Édouard Bourret, il comprendra une aire de jeux, une balancelle, un parcours d'équilibre, un toboggan sur un terrain modelé en forme de butte ainsi qu'un amphithéâtre. Le pré-équipement en réseau pour une borne de recharge pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables, à proximité immédiate du square, complètera l'aménagement.

Concernant les travaux, l'entreprise Artopia a été notifiée le 4 octobre dernier et une réunion de préparation du chantier a été organisée le 7 novembre. À l'issue de celle-ci, la société nous a communiqué son planning de chantier et nous a transmis, pour validation, les fiches techniques des matériaux qui seront employés. Un géomètre est également intervenu afin de réaliser l'implantation des futurs cheminements et les premiers coups de pioche ont été donnés le 12 février. Livraison programmée au cours du printemps 2024.



Démolitions rue Gouraud

Pour mémoire, cet ensemble d'immeubles (n° 15 et 19) avait été racheté en 2021 par la Ville afin d'y réaliser la construction de cellules commerciales et de logements.

Au printemps 2023, nous avons été alertés par des riverains de la rue du général Gouraud de chutes d'éléments de façades sur le domaine public, provenant du n° 19. Par crainte d'effondrement de la toiture et de la façade de l'immeuble, les services techniques municipaux ont immédiatement procédé à la mise en sécurité du domaine public.

Suite à la visite d'une entreprise de démolition, il a été constaté qu'une partie des autres bâtiments menaçait également de s'effondrer, dont l'un contigu à une propriété voisine. La démolition complète de l'ensemble des structures a été décidée selon une procédure d'urgence.

L'entreprise Genidem a démarré les démolitions de mise en sécurité en juillet 2023. Puis les travaux sur les deux immeubles ont repris à l'automne 2023, après avoir procédé aux démarches administratives préalables au déplombage et désamiantage ainsi qu'au constat d'huissier avant démolition.

Cependant, la démolition du n° 15 a dû être stoppée début janvier 2024 en raison de contraintes structurelles avec l'immeuble mitoyen situé au n° 13. Des études complémentaires sont en cours afin de déterminer le processus opératoire et étudier si des travaux de confortement seront nécessaires. Dans l'attente, l'entreprise Genidem a procédé au désamiantage du n° 19 avant de reprendre la démolition.

Gymnase Saint-Martin / Complexe sportif

L'équipe de maîtrise d'œuvre travaille activement avec les services de la Ville sur le projet de construction du nouveau complexe sportif qui remplacera l'actuel gymnase Saint-Martin. Le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) et la Direction Départementale des Territoires (DDT) ont été rencontrés pour étudier les contraintes en matière de sécurité et d'accessibilité. Quelques ajustements ont été réalisés afin de déposer le permis de construire au début du mois de mars. La consultation du marché de travaux de construction sera lancée dès que le permis de construire sera accordé, pour un démarrage des travaux au mois de septembre prochain.

Mais avant de construire le nouveau complexe, il faut bien évidemment désamianter puis démolir le gymnase Saint-Martin. Une consultation a été lancée et 6 offres ont été reçues. À l'issue de l'analyse de ces dernières, c'est l'offre de la société Genidem qui a été retenue.

Une première réunion de chantier s'est déroulée le 19 janvier. Les travaux de pré-curage et désamiantage ont démarré 3 jours plus tard et les travaux de démolition seront terminés en avril. Enfin, un diagnostic archéologique préventif sera mené après la démolition du gymnase. Ce diagnostic devra être terminé avant le 30 juin prochain.



Des échauffements hebdomadaires testés aux ateliers municipaux

Pendant six semaines, du 16 janvier au 20 février, les agents des services techniques ont participé à des activités physiques organisées au centre technique municipal chaque mardi matin par Benjamin Rivière, éducateur sportif communal. D'une durée de 15 minutes (de 8h45 à 9h), ces activités avaient pour but d'obtenir un déverrouillage articulaire et un échauffement complet du corps avant de débuter la journée.

Ces échauffements hebdomadaires ont aussi permis de travailler sur les placements, le renforcement du corps (par exemple du dos) et la posture (par exemple soulever une charge).

La finalité de ce test était de réduire les troubles

musculosquelettiques et de prévenir l'accidentalité. La majorité des agents a émis le désir de poursuivre cette préparation physique.



La restauration du monument Farman primée par l'Aéro-Club de France

Première institution aéronautique au monde, l'Aéro-Club de France accueillait en ses murs, le 4 décembre dernier, la cérémonie du Grand Prix du Patrimoine (GPP). C'est au cours de celle-ci que la Ville s'est vu décerner le « prix spécial du jury » pour la restauration du monument Farman. Retour sur ce grand moment.

Le jury sensible aux travaux entrepris par la Ville

L'Aéro-Club de France a pour vocation de favoriser la sauvegarde du patrimoine aéronautique international et de le faire connaître au public, notamment en gratifiant des actions particulièrement exemplaires de préservation ou de restauration dans ce domaine.

C'est ainsi qu'en octobre dernier, la municipalité a répondu à l'appel à candidatures en soumettant au jury un dossier retraçant les travaux de restauration du monument Farman. Ces travaux, d'un coût de 44 677 €, ont été intégralement supportés par la Ville.

Un prix accompagné d'une dotation

Sensible au fait qu'une commune finance ce type d'opération, la commission patrimoine de l'Aéro-Club de France a ainsi récompensé la municipalité en lui attribuant le « prix spécial du jury ». Celui-ci, déjà très honorifique, s'accompagne d'une dotation d'un montant de 2 000 € décernée par la fondation Ailes de France, mécène de l'Aéro-Club de France. Le prix a été remis à Pascal Jaloux par François Blondeau, président de la commission patrimoine.

Habituellement décernés pour la restauration d'avions anciens, ces prix se sont plus rarement pour la restauration d'un monument, ce qui n'a pas manqué d'être souligné par François Blondeau.



Un nouvel emplacement pour une nouvelle vie

Pour rappel, c'est le 2 juillet 1939 qu'a été inauguré le monument Farman, célébrant le premier vol dit « de ville à ville » réalisé le 30 octobre 1908 par Henry Farman. Jusqu'à l'été 2022, ce dernier était érigé à l'entrée du camp militaire, lorsque l'on arrive du village voisin de Bouy. La fragilité de l'ouvrage et son emplacement sur le domaine militaire ont amené la municipalité, propriétaire du monument, à le déplacer sur le territoire communal et à profiter de l'opération pour le restaurer entièrement.

La structure est désormais fièrement dressée au sein du square Jean Jaurès. Ce « renouveau » a fait l'office d'une nouvelle inauguration, le 2 juillet dernier, jour du 84e anniversaire de l'inauguration initiale. Pour cette occasion très particulière, Marie-Christine Litton, petite-nièce de l'aviateur, avait alors fait le déplacement.



SERVICES

De la coiffure solidaire pour redonner confiance

À l'approche du 15^e anniversaire de la création de l'épicerie sociale « Parenthèse », la structure accueille désormais un nouveau service, à savoir des prestations de coiffure. Offertes par Laurie Jouanneau, coiffeuse mourmelonnaise, celles-ci visent avant tout à redonner confiance aux personnes traversant une situation difficile.

Gérée par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), l'épicerie sociale « Parenthèse » a été créée en 2009. Actuellement, elle vient en aide à 23 foyers, représentant un total de 48 personnes (adultes et enfants), principalement domiciliées à Mourmelon-le-Grand mais aussi dans les villages de l'ancienne Communauté de Communes de la Région de Mourmelon (CCRM).

Maintenir le lien social

Depuis janvier, la structure propose dans ses locaux des prestations de coiffure grâce à Laurie Jouanneau, coiffeuse à domicile, qui a spontanément proposé ses services.



« Ça fait du bien de pouvoir donner de son temps, je suis totalement dans mon élément et j'adore ça ! » explique la jeune mourmelonnaise.

Habitée à se déplacer dans la région de Mourmelon avec tout son matériel, Laurie n'a besoin que de très peu de temps pour s'installer. Dans une salle dédiée, elle propose gratuitement – un mardi par mois – coupe et coiffage aux hommes, femmes ou enfants accueillis par l'épicerie sociale. Une coupe et des échanges qui permettent, au-delà du côté esthétique, de maintenir le lien social.

La structure France Services vous accompagne

Ouverte le 11 décembre et inaugurée le 26 janvier dernier, la structure France Services trouve petit à petit son public. L'occasion de rappeler les différentes démarches pour lesquelles les agents dédiés peuvent vous accompagner.

La structure France Services permet aux habitants de Mourmelon-le-Grand et des communes environnantes d'accéder, en un seul et même lieu, à un bouquet de services du quotidien. Il est possible d'effectuer des démarches auprès de 10 partenaires nationaux :

- **Allocations familiales (CAF)** : demande de RSA, allocation logement, logement social, etc.
- **Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS)** : pré-demande de carte d'identité ou de passeport, carte grise, permis de conduire, etc.
- **Assurance retraite (CARSAT)** : demande de dossier de retraite, suivi des paiements, etc.
- **Assurance Maladie (CPAM)** : carte vitale, remboursement de soins, création de compte Améli, etc.
- **Finances publiques (DDFiP)** : déclaration de revenus, prélèvement à la source, etc.
- **La Poste** : changement d'adresse, réexpédition et suivi de courrier.
- **Mutualité Sociale Agricole (MSA)** : prestations sociales et de santé du monde agricole.

- **Point-justice** : pré-plainte en ligne, aide juridictionnelle, etc.
- **France Travail (anciennement Pôle Emploi)** : inscription demandeur d'emploi, accompagnement dans la recherche d'emploi, etc.
- **Agence Nationale de l'Habitat (ANAH)** : Ma prime rénov' (rénovation thermique) et Ma prime adapt' (adaptation du logement).

Dans les situations plus complexes, les conseillers France Services peuvent s'appuyer sur des correspondants au sein de ce réseau de partenaires pour vous aider.

Une borne interactive à la disposition de tous

En complément de l'aide aux démarches administratives, une borne digitale, tactile et interactive est mise à disposition à l'accueil de la mairie. Elle permet aux personnes à l'aise avec l'outil numérique mais ne disposant pas d'équipement à domicile, d'être totalement autonomes dans leurs procédures. Cette borne est accessible à tous, y compris aux personnes à mobilité réduite, et se situe dans un espace confidentiel, à l'abri des regards.

Les horaires d'ouverture de France Services sont les suivants : lundi de 9h à 12h et de 13h à 17h ; mardi de 14h à 17h ; mercredi de 14h à 18h ; jeudi de 9h à 13h et de 14h à 17h ; vendredi de 14h à 17h. La prise de rendez-vous est également possible, soit par téléphone au 03.26.66.10.44, soit par courriel à france.services@villedemourmelonlegrand.fr

La flamme académique 2024 est passée par Mourmelon

Dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, les 311 élèves de l'école primaire du Terme Hilaire, de la petite section de maternelle au CM2, ont accueilli la flamme académique le 23 janvier dernier. Plusieurs activités ont eu lieu durant cet événement mêlant à la fois la pratique du sport et les valeurs de l'olympisme.

Une cérémonie digne des J.O

Après le traditionnel accueil de 8h30, les élèves de maternelle et d'élémentaire de Terme Hilaire se sont réunis dans la cour de l'école. Chaque classe a défilé à la manière des athlètes olympiques, sur le son de l'hymne officiel. Arborant un drapeau qu'ils avaient eux-mêmes imaginé, les enfants se sont alignés sur le pourtour de la cour de récréation afin d'accueillir la flamme académique sous une salve d'applaudissements. Ce sont Axelle et Naël, les deux délégués de la classe de CM2, qui ont eu le privilège de porter la flamme et de défiler devant leurs camarades.

Des activités à la fois ludiques et sportives

Plusieurs activités, rapportant chacune des points, se sont ensuite tenues tout au long de la journée. Les maternelles ont participé à un parcours sportif (lancer, équilibre et course) tandis que les classes de GS, CP, CE1 et CE2 ont réalisé une épreuve de biathlon (course et tir). Leurs camarades de CM1 et CM2 endossaient, quant à eux, le rôle d'arbitres et de compteurs de points. L'objectif étant alors d'atteindre un minimum de 2024 points en fin de journée, en référence à cette année olympique.

Les élèves du cours moyen (CM1/CM2) ont également eu droit à leur lot d'épreuves avec un parcours d'obstacles et

un biathlon (course d'endurance suivie d'une épreuve de tir avec des fléchettes en mousse) installés au gymnase de garnison. En complément, un parcours nautique était à réaliser à l'aide de scooters sous-marins à la piscine de garnison. Au moment de clore l'événement, l'objectif était largement dépassé puisque plus de 17 000 points ont été comptabilisés.

Véhiculer les valeurs de l'olympisme

Plusieurs acteurs ont permis l'organisation de cet événement, à savoir la circonscription de Châlons-Nord, le GSBdD, le CAPCIA-51e RI, les agents de la piscine ou encore le Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS).

« Grâce à tous, nous avons pu véhiculer de belles valeurs telles que la coopération, le dépassement de soi, le goût de l'effort et du partage. Ce fut également l'occasion de renforcer le lien armée-école qui nous est cher » souligne la directrice de l'école, Gaëlle Rigollet.





Une conception « made in Marne »

La flamme académique présentée aux élèves mourmelonnois a été fabriquée par des enseignants et des élèves du lycée Gustave Eiffel de Reims (spécialité bac-pro chaudronnerie).

Celle-ci circule au sein de l'académie de Reims, de département en département, selon l'ordre suivant : du 27 septembre au 28 novembre 2023 dans les Ardennes, du 29 novembre 2023 au 30 janvier 2024 dans la Marne, du 31 janvier au 2 avril 2024 en Haute-Marne et du 3 avril au 20 juin 2024 dans l'Aube.



Le saviez-vous ? Mourmelon a accueilli une épreuve des J.O de 1924 !

« C'était il y a un siècle ! » peut-on dire. Car effectivement, il y a pile 100 ans, les 26, 27 et 28 juin 1924, Mourmelon accueillait l'une des épreuves des Jeux Olympiques de Paris (VIIIe Olympiade). Il s'agissait alors d'une épreuve de tir à la cible sur des distances de 400, 600 et 800 mètres, ainsi qu'au pistolet sur silhouette à 25 mètres. Il s'agissait de l'épreuve délocalisée la plus éloignée de la capitale.

L'équipe américaine avait alors largement dominé mais l'équipe de France – composée de Paul Colas, Albert Courquin, Pierre Hardy, Georges Roes et Émile Rumeau – s'était hissée



à la deuxième place de l'épreuve de tir aux armes libres à 800 mètres, décrochant ainsi une coupe en argent. En 2004, à l'occasion du 80e anniversaire de cette VIIIe Olympiade, la municipalité a fait l'acquisition de cette fameuse coupe lors d'une vente aux enchères. Celle-ci fait dorénavant partie du patrimoine local et est fièrement exposée en mairie.



HISTOIRE

Une randonnée cycliste commémorative pour honorer la 101e Airborne

Gérard Warnier, passionné de cyclisme et fasciné par l'histoire de la 101e Airborne, va organiser une randonnée cycliste commémorative répartie sur 4 jours et longue de 550 km. Celle-ci fera escale dans notre commune le mercredi 8 mai 2024 en fin d'après-midi. Objectif : marcher – ou plus précisément rouler – sur les pas des soldats de la 101e, qui se sont illustrés il y a très précisément 80 ans, entre autres combats, lors de la terrible Bataille des Ardennes.



Mourmelon et la 101e Airborne intimement liées

La « 101st Airborne Division » (traduisez « 101e division aéroportée ») est une division de l'armée de terre des États-Unis créée en novembre 1918. S'agissant d'une unité de mobilisation, elle n'a pas participé à la Première Guerre mondiale. En revanche, elle a activement pris part aux combats lors de la Seconde Guerre mondiale.

Les parachutistes de la 101e ont sauté sur la Normandie dans la nuit du 5 au 6 juin 1944, puis ont participé à l'opération « Market Garden », lancée aux Pays-Bas, en septembre de la même année. La 101e était alors chargée de libérer plusieurs villes (dont Eindhoven) mais y subira plusieurs revers sanglants. Fin novembre 1944, la 101e quitte les Pays-Bas pour rejoindre le camp de Mourmelon afin de se reposer et se reconstituer.

Son État-Major est alors établi dans les locaux de l'actuel État-Major de la Base de Défense de Mourmelon-Mailly (ancien bureau de garnison) mais l'accalmie fut de courte durée, la terrible Bataille des Ardennes éclatant le 16 décembre...

Deux jours plus tard, 11 800 hommes de la 101e Airborne quittent donc d'urgence Mourmelon dans 400 véhicules (souvent des remorques non-bâchées) afin d'aller défendre

la ville belge de Bastogne, carrefour stratégique faisant partie des objectifs principaux de l'armée allemande. Entièrement encerclés le 20 décembre, ils refuseront de se rendre et, au prix d'un courage exemplaire, repousseront toutes les tentatives ennemies. Grâce à cet acte héroïque, la 101e recevra la plus haute distinction qu'une division n'ait jamais reçue.

Avec 77 000 victimes en 41 jours de combat (9 000 morts, 47 000 blessés et 21 000 portés disparus), la Bataille des Ardennes deviendra la bataille ayant fait le plus de victimes dans l'armée des États-Unis. « C'est presque 2 000 victimes par jour ! Des jeunes de 20 ans qui n'ont rien connu de la vie... Nous leur devons le respect d'avoir perdu et risqué leurs vies afin de nous rendre notre liberté » indique Gérard Warnier.

Remettre en lumière la Bataille des Ardennes

C'est en prenant conscience de ce sacrifice que monsieur Warnier a souhaité organiser un événement symbolique le 8 mai 2024. « On parle beaucoup du 80e anniversaire du Débarquement et trop peu du 80e anniversaire de la Bataille des Ardennes » déplore-t-il.



Lui vient alors l'idée de commémorer cette grande page d'histoire d'une manière originale. Passionné de cyclisme depuis l'enfance, il se dit alors : « *Pourquoi ne pas essayer de travailler sur le projet d'une randonnée cycliste commémorative ? Avec le vélo comme moyen de déplacement, on retrouve des valeurs fortes comme le courage, la solidarité, un objectif à atteindre, le refus d'abdiquer... Des valeurs que les soldats de l'époque possédaient* ».

Afin de pouvoir être épaulé par les différentes collectivités (municipalités, Département, Région, etc.) Gérard Warnier a créé sa propre association baptisée « En vélo sur les traces de la 101e ». Et afin de donner une tonalité historique à la randonnée, les adhérents de l'association ont demandé à des collectionneurs (particuliers et associations) de les suivre à travers ce périple. Des véhicules US d'époque vont ainsi les accompagner sur les différentes étapes.

Le départ de ce périple de 4 jours et 550 km se fera donc le mercredi 8 mai prochain depuis Charleville-Mézières, dans les Ardennes. Douze cyclistes seront de la partie, dont Gérard Warnier, et tous seront équipés de tenues spécifiques, aux couleurs de la 101e Airborne. La première étape, longue de 129 km, reliera la capitale ardennaise à Mourmelon-le-Grand.

Étape mémorielle à Mourmelon

Le peloton cycliste devrait entrer à Mourmelon-le-Grand aux alentours de 16h45, accompagné par des véhicules américains d'époque. Ensemble, ils descendront la rue du maréchal Foch puis la place Georges Clemenceau et la rue du général Gouraud pour s'arrêter vers 17 heures devant l'État-Major de la Base de Défense (ancien EM de la 101e, voir plus haut). Sur place, ils observeront une minute de recueillement et déposeront une gerbe de fleurs.

À l'issue de ce moment solennel, tous reprendront la rue du général Gouraud pour un passage inévitable par la rue de la 101e Airborne. Enfin, le groupe poursuivra son chemin dans la rue du 8 mai 1945 (autre symbolique !), puis la rue Paul Boilleau avant de s'arrêter dans la rue du maréchal Joffre, où il sera reçu en mairie par Pascal Jaloux.

Le lendemain, jeudi 9 mai à 7h30, l'association se rendra à nouveau devant l'ancien EM de la 101e. Les participants suivront ainsi symboliquement le chemin emprunté, quatre-vingts années plus tôt, par les 11 800 soldats de la 101e Airborne afin de rallier Bastogne, en Belgique. Cette étape sera longue de 213 km. À leur arrivée, ils seront reçus par le bourgmestre (maire) au « Bastogne War Museum », mémorial retraçant cette importante partie de l'Histoire.



En résumé...

- Une randonnée cycliste commémorative, répartie sur 4 jours et longue de 550 km, est organisée par Gérard Warnier et les adhérents de son association « En vélo sur les traces de la 101e ».

- **Objectif** : 12 cyclistes et 2 accompagnants commémoreront le 80e anniversaire de la Bataille des Ardennes et suivront le parcours des soldats de la 101e Airborne. Ils seront rejoints par des véhicules américains d'époque (environ 25 personnes au total).

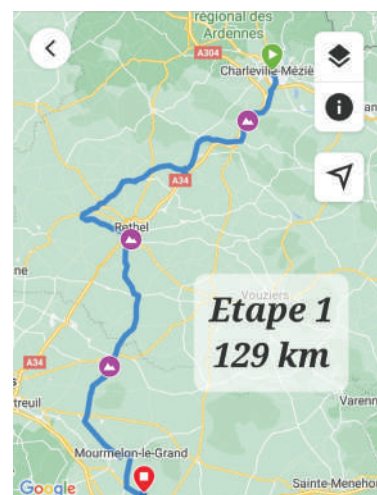
- **1ère étape (129 km) le mercredi 8 mai 2024** : Charleville-Mézières (Ardennes) > Mourmelon-le-Grand.

- À 16h45 : arrivée à Mourmelon-le-Grand.

- À 17h : cérémonie commémorative devant l'État-Major de la Base de Défense (ex-bureau de garnison) suivie d'un parcours dans plusieurs rues mourmelonaises.

- **2ème étape (213 km) le jeudi 9 mai 2024** : Mourmelon-le-Grand > Bastogne (Belgique).

- À 7h30 : départ depuis l'État-Major de la Base de Défense.



ÉCONOMIE LOCALE

Zoom sur les nouveaux commerces et services

Au fil des numéros de « Synthèse », nous présentons régulièrement les nouveaux commerces et services qui s'installent au sein de notre commune. Dans ce numéro, vous découvrirez des services de naturopathie, la reprise intrafamiliale de la boucherie Dupin ainsi que les services d'un traiteur de plats africains.



Éléonore Dufay, naturopathe (à domicile)

Originaire de Fère-Champenoise, Éléonore Dufay, s'est installée dans notre commune il y a 4 ans. Titulaire d'un master en biologie santé, la jeune femme propose désormais, après une reconversion professionnelle, ses services de naturopathie à domicile. Reconnue par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), la naturopathie est une pratique de soins visant à renforcer les défenses de l'organisme par des moyens considérés comme naturels et biologiques.

La première consultation permet d'établir un bilan de vitalité et ainsi mettre en lumière les potentiels déséquilibres au sein de l'organisme. À l'issue de cette consultation, un programme d'hygiène vitale personnalisé est remis au client. Éléonore Dufay précise tout de même : « *La naturopathie ne se substitue en aucun cas à la médecine traditionnelle. Dans certains cas, un traitement allopathique sera nécessaire* ». D'autres prestations sont proposées comme la réflexologie faciale, les massages femmes enceintes et bébés ainsi que le drainage lymphatique.

Téléphone : 07.44.92.84.82 – Mail : eleonoredufay@gmail.com

Site internet : www.eleonoredufay.fr



Boucherie Dupin (4 rue du maréchal Foch)

Après 47 années à officier derrière le comptoir de la boucherie qui porte son nom, Pascal Dupin a définitivement cédé sa place à son fils, Nicolas, déjà présent dans l'affaire depuis plusieurs années. « *Nous sommes fiers et surtout rassurés que ce soit notre fils qui nous succède. Bien que nous ne soyons pas étonnés de cette transition puisque, déjà petit, Nicolas nous disait qu'il voulait travailler avec son père* » explique Corinne, épouse de Pascal.

Désormais, le couple aspire à une retraite bien méritée, qu'il partagera entre le calme de la campagne mourmelonnaise et l'air marin de la Vendée. Un autre couple accueille dorénavant les fidèles clients puisque Nicolas est secondé par son épouse Cindy. Déjà habitué, tant aux locaux qu'aux habitudes de la clientèle, le binôme continuera de proposer de la viande de qualité provenant exclusivement de la zone « Champagne-Ardenne / Aisne ». De quoi assurer une transition dans la continuité !

Horaires : du mardi au samedi, 8h30-12h30 et 15h-19h / le dimanche 9h-12h.

Téléphone : 03.26.66.01.73.

Élie Régal (à domicile)

D'origine sénégalaise, Élisabeth Ntap a emménagé dans notre commune en mai 2022. À bientôt 40 ans, cette ancienne danseuse pratique les percussions et la batterie au sein de l'École de musique de Mourmelon. En plus de la danse et de la musique, une autre passion, cette fois dédiée à la cuisine, la pousse sans cesse à découvrir de nouvelles saveurs. À tel point que l'idée lui est venue de créer sa propre entreprise nommée « Élie Régal ». « *Je suis issue d'une famille de restaurateurs sénégalais, j'ai donc toujours baigné dedans !* » nous explique-t-elle. Parmi les plats proposés en formule traiteur ou à emporter, on retrouve le Thieb, le Yassa ou encore le Mafé. Tous, sont accompagnés de riz et peuvent être déclinés, au choix, avec de la viande, du poisson ou des légumes.

Téléphone : 06.63.60.05.71 - Facebook : Elie Regal / Instagram : [elie_regal](https://www.instagram.com/elie_regal)



MÈM TRI

LE TRI + SIMPLE !

CHÂLONS
EN CHAMPAGNE
AGGLO

CITEO

À TRIER

NE PAS LAVER LES EMBALLAGES, BIEN LES VIDER SEULEMENT, ET LES DÉPOSER SÉPARÉS LES UNS DES AUTRES

TOUS LES PAPIERS ET TOUS LES EMBALLAGES (HORS VERRES)



tous les papiers



briques et emballages en carton



bouteilles et flacons en plastique



emballages en métal



tous les autres emballages en plastique et petits emballages métalliques



À TRIER

TOUS LES EMBALLAGES EN VERRE



les bouteilles en verre



Les pots, bocaux et flacons en verre



DÉPÔTS INTERDITS
DE 20^H À 8^H

À JETER

À TRIER

UTILISATION DE SACS 100% COMPOSTABLES "OK COMPOST" UNIQUEMENT

LES DÉCHETS ALIMENTAIRES ET DU JARDIN

SI VOUS ÊTES DOTÉS D'UN BAC À BIODÉCHETS



les fruits et légumes (épluchures et périmés)



les restes de repas



le marc de café et les sachets de thé (papier)



vaisselle et couverts en carton



feuilles, tontes de gazon, fleurs, petits branchages



les coquilles d'œufs, de moules et d'huîtres broyées



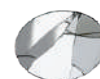
paille et litières naturelles



objets en plastique



vaisselle cassée



miroir



ampoules



terre cuite



produits d'hygiène



JARDINEZ MALIN,
PENSEZ À FAIRE PROPRE COMPOST
ADOPTÉZ DES POULES !



MÉDIATHÈQUE

- Du mardi au vendredi :
9h30 - 12h / 14h - 17h30
- Samedi :
9h - 12h / 14h - 17h

Renseignements : 03.26.66.57.07

Presse quotidienne à
disposition gratuitement



MERCREDI 17 AVRIL

14h30 : L'artiste rémoise Lucie Joy vous invite à jouer avec les mots, en reprenant les codes des épreuves sportives. Tout public dès 7 ans. Sur inscription.

SAMEDI 20 AVRIL - Échec et jeux

14h : Initiation aux échecs sur le nouvel échiquier géant de la médiathèque avec L'Échiquier Châlonnais et découverte de nombreux jeux de société avec Jouets et Station. Tout public dès 3 ans. Entrée libre.

2 ET 4 MAI - Micro-Folie

14h30 : Deux équipes s'affronteront à la Micro-Folie pour identifier le plus grand nombre de tableaux, ballets, sculptures, lieux d'exceptions, etc.

2 mai : public adulte et sénior. **4 mai** : pour les familles dès 8 ans / Sur inscription.

Samedi 23 mars



Spectacle de contes « Au fond des bois »

15h30 : Léa Pellarin vous propose un spectacle de contes sur fond de musique et de livres-tissus autour de la forêt. Des petites histoires rythmées par le cri du crapaud qui fait son solo, tous les soirs au bord de la mare, sur son nénuphar... Gratuit, sur inscription. De 6 mois à 5 ans.

Samedi 25 mai



Spectacle « Bougrrr ! »

15h : Bougrrr et Bigrrr sont des voleurs d'airs. Les seuls trucs qui ont de la valeur pour ce duo de voleurs, ce sont les mots jolis et les belles mélodies. Ils les volent et les envoient, pour le plus grand plaisir d'un public de 5 à 500 ans ! Gratuit, sur inscription.

NOUVEAUTÉS

- La Mame - Une terre d'histoire (BD)
- Wonka de Roald Dahl (Roman jeunesse)
- La princesse et le croque-monsieur de Deya Muniz (BD ado)



COUP DE



- The Album de Jonas Brothers (CD)
- Le Manoir hanté de Justin Simien (DVD)
- L'heure des étoiles de Thierry Marchand (Album jeunesse)



BÉBÉS LECTEURS

Samedis 6 avril, 4 mai,
1er juin
Sur inscription
À 10h et 11h - 0/2 ans

L'HEURE DU CONTE

Mercredi matin
Sans inscription
À 10h30
2/6 ans

INSTANTS MUSICAUX DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE

Samedis 13 avril, 8 juin
Entrée libre
À 15h

LUDO ÇA ME DIT !

Samedis 18 mai, 15 juin
Sans inscription
De 14h à 17h - À partir de 3 ans



Jeudi 7 mars 14h30	À L’AFFICHE ! - « MIGRATION » Cinéma au centre culturel Napoléon III- Sans réservation Tarifs : 7 euros / 4 euros pour les moins de 18 ans	
Jeudi 7 mars 20h	À L’AFFICHE ! - « WONKA » Cinéma au centre culturel Napoléon III- Sans réservation Tarifs : 7 euros / 4 euros pour les moins de 18 ans	
Mardi 12 mars 14h30 / 20h	CINÉMARDIS - « À COUTEAUX TIRÉS » Auditorium de la mairie - Sans réservation Gratuit - Entrée mairie à 14h30 et rue de l’église à 20h	
Vendredi 15 mars 20h30	THÉÂTRE « TOUT FEU TOUT FLEMM » Centre culturel Napoléon III Tarifs : 8 euros et 2 euros pour les moins de 12 ans Billetterie en ligne sur www.mourmelonlegrand.fr ou guichet en mairie aux heures d’ouverture (paiement espèces ou chèque)	
Vendredi 22 mars 20h30	CONCERT DE LATCHO DROM « DJANGO REINHARDT » Centre culturel Napoléon III Tarifs : 8 euros et 2 euros pour les moins de 12 ans Billetterie en ligne sur www.mourmelonlegrand.fr ou guichet en mairie aux heures d’ouverture (paiement espèces ou chèque)	
Samedi 6 avril 16h	CARNAVAL SUR LE THÈME DU CIRQUE Défilé rue Gouraud suivi de la sentence de Monsieur Carnaval, spectacle, vente de crêpes et gaufres	
Vendredi 12 avril 20h30	THÉÂTRE « ACCIDENT DE PARCOURS » Centre culturel Napoléon III Tarifs : 8 euros et 2 euros pour les moins de 12 ans Billetterie en ligne sur www.mourmelonlegrand.fr ou guichet en mairie aux heures d’ouverture (paiement espèces ou chèque)	
Mardi 23 avril 14h30 / 16h30 / 20h	CINÉMARDIS - « MIRACULOUS » Auditorium de la mairie - Sans réservation Gratuit - Entrée mairie à 14h30 et 16h30 et rue de l’église à 20h	
Jeudi 25 avril 14h30	À L’AFFICHE ! - « KUNG-FU PANDA 4 » Cinéma au centre culturel Napoléon III- Sans réservation Tarifs : 7 euros / 4 euros pour les moins de 18 ans	
Jeudi 25 avril 20h	À L’AFFICHE ! - « MAISON DE RETRAITE 2 » Cinéma au centre culturel Napoléon III- Sans réservation Tarifs : 7 euros / 4 euros pour les moins de 18 ans	
Mardi 14 mai 14h30 / 20h	CINÉMARDIS - « DE GAULLE » Auditorium de la mairie - Sans réservation Gratuit - Entrée mairie à 14h30 et rue de l’église à 20h	
Vendredi 31 mai 20h30	SPECTACLE D’ANNE ROUMANOFF Centre culturel Napoléon III Tarifs : 15 euros et 5 euros pour les moins de 12 ans Billetterie en ligne sur www.mourmelonlegrand.fr ou guichet en mairie aux heures d’ouverture (paiement espèces ou chèque)	

LA TINY TEAM EN ACCORD AVEC HEB PRÉSENTE

D'JAL

*En pleine
conscience*



VENDREDI 18 OCTOBRE 2024

A 20H30 - CENTRE CULTUREL NAPOLEÓN III - MOURMELON-LE-GRAND

OUVERTURE DE LA BILLETTERIE LE 18 MARS 2024

DJAL.FR    **djalcomedy**

